



---

## ASSOCIATION DU GOLF DE BRESSON

### **Définition de la politique sportive pour les équipes du club**

Sportivement, l'Association du Golf de Grenoble Bresson a une **double ambition** :

- **Soutenir la formation les jeunes pour faire éclore les futurs talents ;**
- **Supporter les équipes dans les différentes catégories afin de leur permettre d'exprimer au mieux leur potentiel et de représenter le club au meilleur niveau possible.**

Cette politique se décline autour de 3 axes principaux :

- **défraiement des pros lors de l'accompagnement des jeunes et des équipes et compensation financière allouée à la direction commerciale du fait de leur mise à disposition** (versement de la totalité des cotisations AS jeunes).
- **défraiements accordés aux différentes équipes** dans le cadre de leur déplacement
- **facilités et avantages consentis aux membres des équipes en contrepartie d'un certain nombre de devoirs :**

Rappel : L'AS consacre 80% de son budget au développement de l'activité sportive et des équipes.

Dés lors : **représenter son club lors des compétitions par équipe est le plus grand honneur qu'un membre peut espérer.**

### **Equipes 1, Mid amateurs et Seniors (Dames et Hommes)**

#### **Droits :**

- 1/ 2 Polos dont 1 gratuit renouvelables suivant nécessité.
- 2/ Remboursement des frais engagés lors des compétitions par équipe dans la limite du budget établi pour chaque déplacement.
- 3/ Dans la limite de ses possibilités financières, participation de l'AS aux programmes d'entraînement définis avec le capitaine.

**Devoirs :**

- 1/ Avoir un comportement irréprochable (honnêteté, esprit d'équipe, respect des règles)
- 2/ S'engager, en début d'année, à participer aux principales compétitions d'équipe le concernant (championnat de France, Championnat de Ligue)
- 3/ Participer activement à la vie de l'équipe (entraînement, match préparatoires, parcours ...)
- 4/ Participer régulièrement aux compétitions du dimanche en particulier celles patronnées par l'AS.
- 5/ Participer aux compétitions dédiées aux équipes 1 : Journée des équipes en Novembre et Grand Prix des équipes en Mars.

**Equipes Jeunes****Droits**

- 1/Tenues d'équipes gratuites (renouvellement en fonction des nécessités).
- 2/ Sur la plupart des épreuves jeunes un pro accompagnant sera désigné et pris en charge financièrement par l'AS
- 3/ Défraiement intégral lors des compétitions en équipe.
- 4/ Prise en charge du coût des inscriptions réglées à la Ligue ou à la FFG pour les championnats régionaux, inter-régionaux et France.
- 5/ Défraiement lors de la participation à la finale inter-régionale qualificative pour les championnats de France.
- 6/ En fonction de ses possibilités financières l'AS, sur recommandation de sa Commission Sportive, pourra allouer une prime de performance aux jeunes espoirs les plus méritant.

**Devoirs**

- 1/Avoir un comportement irréprochable sur le parcours et en dehors.
- 2/ Participer aux entraînements mis en place par les capitaines et les Pros.
- 3/ S'engager, en début d'année, à participer au (championnat de France jeunes par équipe
- 4/Championnat de France individuel : participer aux sélections suivant les modalités de sa catégorie
- 5/ Participer régulièrement aux compétitions du dimanche en particulier celles patronnées par l'AS.
- 6/ Participer aux compétitions dédiées aux équipes 1 : Journée des équipes en Novembre et Grand Prix des équipes en Mars.

**Remarques Complémentaires**

**Remarque 1 : Les remboursements de frais des joueurs ont lieu dans la limite du budget global mis en place par la commission sportive et approuvé par le bureau de l'AS.**

**Remarque 2 : Le club a la possibilité, dans certaines compétitions, d'inscrire une équipe 2. Cette équipe n'a pas d'objectif de performance, elle ne peut ni monter ni descendre et ses équipiers ne sont donc pas concernés par le présent document.**